



## ANNEXE II

### Fiche de renseignement pour le mouvement interacadémique 2017 des PEGC

Académie d'origine..... Académie demandée.....  
Section.....

NOM :	NOM de jeune fille :
.....	.....
Prénoms :	Situation de famille :
.....	.....
Date de naissance :	Nombre d'enfants de moins de 20 ans au 01/09/2017 : .....
Nom et Prénom du conjoint :	Lieu d'exercice du conjoint :
.....	.....
Grade, discipline ou profession du conjoint :	Date d'installation : .....
.....	Tél. : .....
Lieu d'exercice du conjoint :	.....
.....	.....
Etablissement d'exercice :	.....
.....	.....

CLASSEMENT (cf. annexe I de la note de service)	DECOMPTE	TOTAL
<b>Situation familiale ou civile :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ rapprochement de conjoints</li><li>▪ enfants à charge</li><li>▪ années de séparation</li></ul>	150,2 pts 100 pts par enfant 50 pour un an, 275 pour 2 ans ou 400 pts à partir de 3 ans	
<b>Mutation simultanée</b>	80 pts	
<b>Résidence de l'enfant</b>	120 pts	
<b>Ancienneté de service (échelon)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ PEGC classe normale</li><li>▪ PEGC hors classe</li><li>▪ PEGC classe exceptionnelle</li></ul>	7 pts par échelon 7 pts par échelon + 49 pts 7 pts par échelon + 77 pts	
<b>Ancienneté dans le poste</b>	10 pts par année + 25 pts supplémentaires par tranche de 4 ans dans le poste	
<b>Vœu préférentiel</b>	20 pts par année à partir de la 2 <sup>e</sup> année de formulation de ce vœu plafonné à 100 points. Clause de sauvegarde : conservation du bénéfice des points acquis antérieurement au mouvement 2016	
Affectation en REP+ ou en établissement relevant de la politique de la ville	REP+ et Politique de la ville : 320 pts à partir de 5 ans REP : 160 points à partir de 5 ans	
Bonification en cas d'affectation dans un établissement précédemment APV	Application des dispositions mentionnées dans la présente note à l'annexe I.	

#### Joindre les pièces justificatives requises pour chaque situation

L'attribution des bonifications liées à la situation familiale est subordonnée à la production des pièces justificatives suivantes :

- photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant ;
- attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité et obligatoirement, pour les PACS établis entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> septembre 2016,

d'une déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'imposition commune signée par les deux partenaires ;

- attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle du conjoint sauf si celui-ci est agent du ministère de l'éducation nationale. En cas de chômage, il convient de fournir une attestation récente d'inscription à Pôle Emploi et de joindre une attestation de la dernière activité professionnelle, ces deux éléments servant à déterminer la résidence professionnelle du conjoint ;

- pour les contrats d'apprentissage, joindre une copie du contrat précisant la date d'entrée en vigueur de celui-ci et sa durée ;

- pour le rapprochement de la résidence de l'enfant, en plus de la photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant certifiés conformes, joindre, le cas échéant, pour les personnes divorcées ou en instance de divorce, la décision de justice confiant la garde de l'enfant ;

- certificat de grossesse.

**Avez-vous constitué un dossier pour handicap ? oui  non**

Date :	Signature du postulant :
--------	--------------------------

Cadre réservé à l'académie d'origine Observations éventuelles du recteur	Date :
---	--------